

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 06/02/2024

DELIBERATION

n°CFVU 2024-03

*relative à l'élection du Vice-président Etudiant de
l'école d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE,

Vu le règlement intérieur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE, et plus particulièrement son article 9,

Vu la candidature de Monsieur Guillaume Yatibingui,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 6 février 2024, faisant état des résultats suivants :

-M. Guillaume YATIBINGUI :	14 Voix favorables
	0 Voix défavorable
	0 abstention
	0 vote blanc ou nuls

Considérant qu'en application de l'article 9 du règlement intérieur susvisé, le vice-président étudiant est élu par ses membres, parmi les étudiants élus au CFVU,

Les membres du conseil de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

M. Guillaume YATIBINGUI est élu Vice-président Etudiant de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse-TSE.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet du GE-TSE.

**La Présidente du conseil de la formation et de la
vie universitaire,**

Isabelle PECHOUX

